

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 142/02

ÉFAI – 020308 – AMR 53/005/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MAUVAIS TRAITEMENTS

VÉNÉZUÉLA Luis Martínez (h), 27 ans
Marvin Rangel (h), 20 ans
Maiker Enrique Duno (h), 19 ans

Londres, le 10 mai 2002

Les trois hommes nommés ci-dessus ont été arbitrairement arrêtés et frappés par la police à Sucre le 30 avril. La police a menacé de les tuer s'ils faisaient état de ce qui leur était arrivé. Depuis lors, les policiers qui les ont agressés continuent de les harceler et Amnesty International craint que leur vie ne soit en danger.

Le 30 avril, des policiers municipaux de Sucre en civil ont arrêté les trois hommes et les ont conduits au commissariat principal de Sucre dans une jeep blanche sans plaque d'immatriculation. Là, dix policiers en civil les ont contraints à s'agenouiller et les ont frappés à plusieurs reprises sur la tête et le haut du corps avec leurs poings et des objets durs. Ils leur ont également donné des coups de pied sur tout le corps. Les policiers ont dit aux trois jeunes hommes qu'ils les tueraient s'ils racontaient ce qui s'était passé.

Les trois hommes auraient alors été placés dans une pièce du commissariat pendant plusieurs heures. Les policiers les ont accusés d'être des « rebuts de la société » et des « voleurs de camionnettes » avant de les laisser partir.

Depuis lors, les jeunes hommes ont indiqué que les mêmes policiers essayaient de les intimider. Certains les ont attendus près de leur lieu de travail et les ont fixés des yeux de manière menaçante.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Constitution vénézuélienne interdit expressément le recours à la torture mais le gouvernement n'a adopté aucune loi donnant aux actes de torture le statut d'infractions pénales.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité de Luis Martínez, Marvin Rangel, et Maiker Enrique Duno qui auraient été frappés et menacés par des membres de la police municipale de Sucre le 30 avril, et demandez aux autorités d'intervenir pour les protéger ;
- appelez les autorités à mener sans délai une enquête exhaustive et impartiale sur les menaces, gestes violents et manœuvres d'intimidation dont ont fait l'objet ces trois hommes ; demandez que les résultats de ces investigations soient rendus publics et que les personnes soupçonnées d'être responsables de ces agissements soient déférées à la justice ;
- priez instamment les autorités d'adopter une loi permettant de prévenir et de punir les actes de torture en insistant sur le fait que le texte de loi devra être rédigé en consultation avec les organisations non gouvernementales vénézuéliennes de défense des droits humains.

APPELS À :

Procureur général du Vénézuéla :

Fiscal General de la República
Dr. Isaías Rodríguez
Avenida Universidad
Esquina Pele el ojo a Misericordia
Frente a Parque Carabobo
Caracas, Vénézuéla

Fax : + 58 212 576 44 19

Formule d'appel : *Estimado Señor Fiscal General, /*
Monsieur le Procureur général,

Médiateur :

Defensoría del Pueblo
Dr. Germán Mundaraín
Bellas Artes Comienzo Avenida México Frente al Ateneo de
Caracas
Plaza Morelos, Caracas
Vénézuéla

Fax : + 58 212 575 4467 (si quelqu'un répond, dites : « *tono de fax por favor* »)

Courriers électroniques : gmandarain@defensoria.gov.ve

Formule d'appel : *Estimado Señor, /* Monsieur,

Directeur de la police municipale de Sucre :

Policía Municipal de Sucre
Director Comandante Manuel Antonio Sotillo
Dirección Parte alta de la Urbina, calle El Samán
El Coliseo
Sucre, Vénézuéla

Pas de fax disponible

Formule d'appel : *Estimado Señor,* / Monsieur le Directeur,

Maire de la municipalité de Sucre :

Alcalde José Vicente Rancel Avalos
Zona Colonial de Petare
Palacio Municipal, piso 01
Despacho Municipal
Frente a la Plaza de Sucre
Sucre, Vénézuéla

Fax : + 58 212 271 1867

COPIES À :**Organisation de défense des droits humains :**

Red de Apoyo por la Justicia y la Paz
Parque Central, Edif. Caroata, Nivel Ofic. 2
Ofic. 220, Parque Central
Caracas, Vénézuéla

Fax : + 58 212 574 1949 / 574 8005

Courriers électroniques : redapoyo@cantv.net

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Vénézuéla dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*